

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2020

Présents : Mmes, Marie-Odile MAINGUET, Marianne CHAMBARD, Hélène ECOIFFIER, Evelyne SOLLER, Dominique LAMY, Brigitte FERRY- DAESCHLER
Mrs Christophe RACLE, Nicolas BALDOIN, Jean-Pierre GUY-COICHARD, Guillaume TISSOT, Alexandre VERNAZ, Olivier BLANC, Jacques BOLOT

Absent(e)s excusé(e)s: Armelle BIDAULT, Michaël SORNAY

Secrétaire de séance : Marianne Chambard

Convocation : le 5 novembre 2020

Transfert de compétence PLU à la CCBHS

Une Conférence des maires aura lieu sur ce sujet le 19 novembre 2020. On reporte donc la décision au conseil municipal de décembre.

Décision modificative budgétaire n° 1

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, afin de régler le solde des dépenses de l'année 2020, de voter les crédits suivants :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Observations	Montant	Article	Observations	Montant
60628	Autres fournitures	1 000			
611	Prestations de service	500			
6132	Location mini pelle	300			
615232	Entretien de réseaux	850			
617	Etudes	-500			
6182	Doc technique	-500			
6226	Honoraires	-500			
6237	Bulletin	200			
6281	Cotisations	100			
6574	Subventions	200			
65888	Charges diverses	1 000			
O23	Virement Investissement	-2 650			
TOTAUX FONCTIONNEMENT		0			0
21788	Réserve	-2 650	O21	Prélèvement Fonctionnement	-2 650
TOTAUX INVESTISSEMENT		-2 650			-2 650

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les crédits demandés.

Transfert de la contribution au budget du SDIS

C'est un sujet que nous avons abordé précédemment lors d'un CR de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Cette contribution sera reversée à la CCBHS sous forme d'attribution de compensation. Cette contribution sera ensuite figée pour les communes. Cela n'a pas d'incidence dans les comptes de la commune (9 945€ par an).

Délibération :

Vu l'article L1424-35 du CGCT organisant le transfert des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un EPCI à cet établissement ;

Vu l'article L.5211-17 du CGCT prévoyant les conditions de ce transfert ;

Vu la demande présentée par M le Président du SDIS en date du 3 août 2020 à la CCBHS ;

Vu la délibération N° 2020-090 du conseil communautaire en date du 8 octobre 2020 approuvant le transfert de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres de la CCBHS à la CCBHS ;

Considérant que le montant de ce transfert prend en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'EPCI ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur le transfert de cette contribution par délibération concordante du conseil communautaire et des conseils municipaux ;

Considérant que cet accord doit être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant au moins 50 % de la population ou de 2/3 de la population représentant au moins 50 % des conseils municipaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE** de transférer la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à la Communauté de communes Bresse Haute Seille ;
- **PREND NOTE** que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devra présenter un rapport relatif à la répartition de la charge transférée sur chaque attribution de compensation des communes concernées ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Tarif de l'affouage 2020-2021 et approbation du règlement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Destine le produit des coupes sur les parcelles :

En Boulliot, parcelle n°40,

Montée de l'église, parcelle n°23,

Et au terrain d'aventures, parcelle n°91 de la commune.

- Fixe le prix de l'affouage à 4 € le stère.

- Fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

- ↳ Délivrance aux affouagistes inscrits sur la liste de l'année 2020
 - Du taillis, des arbres non marqués,
 - Les bois supérieurs à un diamètre de 8 cm seront facturés,
 - De la totalité de la coupe.

↳ L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants :

Mrs BALDOIN Nicolas, RACLE Christophe et TISSOT Guillaume.

- ↳ L'exploitation est autorisée à partir de la distribution du lot et jusqu'au 31 mars 2021. Tout affouagiste prenant une coupe et qui ne l'exploite pas aura une sanction financière de 100 €
- ↳ Le débardage du lot « en BOULLIOT » se fera avec l'autorisation de Mr VACELET. Pour les autres, le débardage peut se faire à n'importe quel moment.
- ↳ Le délai d'enlèvement est fixé au 1er septembre 2021.
- ↳ Le bois ne pourra être enlevé qu'après avoir été cubé par un membre de la commission.
- ↳ Au-delà du 2 septembre 2021, les bois restant sur le site deviennent propriété communale. L'affouagiste ne peut pas donner son lot à un autre habitant de Montain.

Octroi de subventions

L'intégralité de l'enveloppe de 1000 € a été consommée par l'aide apportée à Madame Michelin, suite à l'incendie de sa maison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de voter une subvention de 200 € à la Banque Alimentaire du Jura, somme incluse dans la DM1.

Informations diverses

- Commission vie sociale :
 - Opération brioches
 - Fruitière : retravailler le statut d'ERP
 - Bilan du chantier « jeunes »
- Commission aménagement du territoire CCBHS :
 - SPANC : 9 750 habitants dans la communauté de communes
20 % des installations sont conformes dans les rapports de contrôles. Réflexion pour une aide au financement afin que les habitants se mettent aux normes. Il faut voir le travail de la CCBHS dans ce domaine comme une aide, un conseil à l'amélioration des installations et non comme des contrôles/sanctions.
- Commission voirie CCBHS : 3 chantiers considérés comme travaux urgents à réaliser dans l'année pour Montain :
 - Chemin de l'Oratoire 35 000 €
 - Fin de la route de la Madone 11 000 €
 - Chemin de la Grand Barre devant chez M. Plathey 2 165 €.

Questions diverses

- Mont'infos de fin d'année : il sera imprimé et distribué dans les boîtes aux lettres.

La séance s'est tenue dans le respect des gestes « barrière » prévu dans cette période de crise sanitaire.

Prochain conseil le mardi 8 décembre à 20h30.
La séance se tiendra sans public.